

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 27

Artikel: Le premier surmenage
Autor: Hément, Félix
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191762>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les Monts-de-Piété que possède la France, et qui sont répartis dans 25 départements, — est d'environ 4,400,000, représentant une valeur de plus de 69,000,000 de francs.

Celui des dégagements est de 4,300,000, représentant une valeur d'un peu plus de 53,000,000.

Dans ces chiffres, le Mont-de-Piété de Paris figure pour plus de moitié.

(Petit Parisien.)

Fribourg en 1798.

La Société d'histoire de Fribourg a entendu, dans sa dernière séance, une intéressante communication de M. Reichlen sur les faits et gestes de la Chambre administrative du canton de Sarine et Broye installée à Fribourg, sous la protection des baïonnettes françaises, au lendemain de la bataille de Neueneegg.

Le 9 mars 1798, la Chambre administrative prit possession de l'Hôtel-de-Ville, après un office solennel célébré à St-Nicolas. Le travail ne tarda pas à absorber tout son temps. L'orage révolutionnaire battait son plein et démolissait en quelques jours l'œuvre de plusieurs siècles. La Chambre administrative ne se tira pas trop mal d'affaire, étant données surtout les réquisitions françaises, qui devenaient chaque jour plus difficiles à satisfaire.

Il fallait pourvoir aux besoins des nombreux blessés tombés dans les combats meurtriers de Neueneegg et de Laupen, et des troupes françaises qui se concentraient sur le sol fribourgeois. Les réquisitions françaises devenaient tellement exorbitantes que le canton fut plongé dans la plus profonde misère. Les crimes se multipliaient, les routes n'étaient plus sûres, à tel point que le préfet national Déglise écrivait que si l'on ne statuait pas bientôt par des exécutions, et si les lois ne s'appliquaient pas d'une manière sévère, le pays deviendrait la proie du meurtre et du brigandage.

Un jour que des fournitures en numéraire, bétail, draps de lit, chaussures, tardaient, le citoyen Michel, commandant de place, se rendit à la Chambre administrative et lui accorda quelques heures pour la pleine exécution de ses ordres, sinon il ferait usage des fusils.

Une autre fois, le 30 avril, le citoyen Chevallier, commissaire des guerres, fit irruption avec une compagnie de grenadiers et somma la Chambre de lui verser immédiatement un acompte sur les deux millions imposés. La Chambre prit peur et ouvrit le coffre, dont le contenu fut bientôt enlevé.

Comme de nombreux cadavres gisaient sur les rives de la Singine, ensuite des combats de Neueneegg et de Laupen, depuis plus d'un mois et répandaient des odeurs tellement insupportables que les habitants abandonnaient la contrée, la Chambre prit enfin des mesures en pro-

curant une sépulture aux soldats tombés.

Les citoyens Frossard et Muller, hôteliers à Payerne, lui adressent la note des fournitures faites à Bonaparte, qui se rendait au congrès de Rastadt, ainsi qu'à son escorte, tant pour le boire que pour le manger. Elle s'élevait à 1624 livres; elle fut réduite à 869, mais hélas, il fut impossible de la payer.

Echos typographiques.

Les 14, 15 et 16 juin, les imprimeurs étaient en liesse. A Genève, c'était la réunion annuelle des typographes de la Suisse romande, avec banquet, course, tombola et bal. A Lausanne, la Société suisse des maîtres imprimeurs avait son assemblée générale, au lendemain de laquelle, c'est-à-dire le dimanche, ces messieurs faisaient le tour du Haut-Lac, ayant à bord une caisse de Dézaley, offert par la municipalité de Lausanne, — dont on dit tant de mal.

La caisse de Dézaley sonnait creux, débarquement à Territet. Un peu plus tard, banquet à Glion. Tout cela au milieu d'un entrain, d'une gaieté où le petit blanc à joué un rôle marquant.

On dit que les imprimeurs boivent sec; c'est bien naturel et pardonnable chez de pauvres gens qui sont sans cesse exposés à la poussière de la casse!

Après le banquet, ceux des sociétaires qui ne rentraient pas directement chez eux le même soir firent escale au Cercle du Léman, pendant une partie de l'après-midi. Et vers le soir, après avoir serré la main à des amis de Vevey, ils prenaient le train de Lausanne, où ils allaient coucher, pour rentrer chez eux le lendemain, lundi.

Le lendemain matin donc, une dizaine d'imprimeurs de la Suisse allemande étaient à la gare de Lausanne, prenant congé de leurs collègues de cette ville.

Le temps était superbe; la vue du Léman, de ses rives verdoyantes et de son magnifique encadrement de montagnes, remplissaient d'admiration nos typographes, qui étaient tous à la portière du wagon. Ils voulaient jouir jusqu'au dernier moment de ce spectacle enchanteur, que la vitesse du train allait bientôt leur dérober.

Arrivés près du tunnel de Paudex, ils se sentirent pris d'un certain remords: « C'est pourtant dommage, dirent-ils, de quitter ce beau pays par un si beau jour!... Si nous descendions à Chexbres pour retourner à Vevey; ce Corsier que nous avons bu hier au Cercle du Léman était si bon!... Il faut voir s'il en reste encore. »

Aussitôt dit, aussitôt fait. Toute la bande quitte le train, se dirige sur Vevey, et arrive directement au Cercle.

De là, on fait appeler, par le téléphone, tous les collègues de Vevey, soi-disant pour affaire pressante. Ceux-ci quittent immédiatement leurs bureaux et arrivent à la hâte.

Tableau!...

Tous les imprimeurs de la Suisse allemande, dont ils avaient pris congé la veille, au départ de ceux-ci pour Lausanne, étaient là!

Comme on le pense, cette surprise fut très gaie, et surtout bien arrosée. On ne tarda pas à prendre le train pour aller faire une promenade à Montreux et à Territet, et boire enfin le coup de l'étrier.

La fête continuait.

Par le train de 5 heures du soir, ces chers confédérés rentrèrent à Lausanne.

Curieuse coïncidence: à peine arrivés en gare, ils se trouvèrent en face de collègues de Lausanne qui les y avaient accompagnés le matin même, et qui se trouvaient momentanément là, attendant le retour de parents en voyage.

Vous voyez d'icieur ébahissement!...

Tels sont les effets bizarres que l'aspect de la belle nature peut exercer, à certains moments, chez les imprimeurs.

Le premier surmenage.

Je viens d'avoir une toute petite querelle avec une maman qui essayait de faire marcher un tout petit enfant en le soutenant par les aisselles.

Autrefois, on se servait de *lisière*, de *chariots*, de tout cet attirail que chacun a pu voir à l'Exposition, qui ressemblait à une collection d'instruments de torture, bien plus faits pour assurer la tranquillité des parents que la joie des enfants. Tout cela a été abandonné depuis qu'on s'est aperçu que la poitrine de l'enfant se trouvait comprimée et que ses jambes se tordaient.

Mais les mamans sont ambitieuses pour leurs enfants, ce sont elles qui les surmènent: elles veulent les faire marcher avant l'heure, puis, sur les bancs de l'école ou du collège, elles les veulent au premier rang, et, plus tard, elles demandent pour eux les premiers emplois.

— Madame, ai-je dit à la maman, vous avez tort de vouloir aller plus vite que la nature et d'essayer de faire marcher votre enfant avant qu'il soit en mesure de se soutenir. Vous ne parviendrez ainsi qu'à lui tordre les jambes.

— Mais, monsieur, c'est pour l'exercer, c'est pour le préparer à la marche, ce que j'en fais.

— Eh bien, madame, croyez-moi, vous ne pouvez que retarder le moment où l'enfant marchera. Il n'a pas besoin de vous pour apprendre à marcher. Laissez-le par terre sur un tapis épais ou une couverture, sans vêtements gênants, il

saura bien se soulever, s'il en a la force, et se servir de ses jambes lorsqu'elles seront en état de le porter.

Observez les jambes impuissantes de votre enfant qui plient sous le poids du corps. Remarquez aussi qu'en le saisissant par les aisselles, vous tirez les muscles de la poitrine et gênez la respiration.

L'enfant ne demande qu'à faire des mouvements; il n'est nullement nécessaire de l'y exciter et de l'encourager. Dès que les muscles de son dos et de sa poitrine sont assez forts, il s'assied; dès que ses jambes peuvent le supporter, il se tient debout. La gymnastique n'est favorable qu'aux organes déjà formés.

FÉLIX HÉMENT
(du Petit Journal.)

La copetta rontiâ.

On lulu qu'étâi à la pétse, étâi z'u se mettré à fin bet d'on mouret qu'avancivè dein lo lè. Ora, ne sé pas se la téta lâi verâ, se lo pi lâi tsequâ, à bin se vollie relévâ on pou rudo sa ligne quand ve que lo bouchon plionzivè; ma tantiâ que fe onna brelantchâ que lo fe dégringolâ, et vouaique mon compagnon que fe on écillierbotâie dào tonaire dein lo royaume dâi pessons. Lo pétaquin ne savâi pas nadzi et lo lé étâi prévond; assebin l'arâi binsu servi dè diz'hàorès âi bolliats, se n'javâi pas z'u à bord dào lé dâi z'homme que tserdzivont dào gravier dein 'na granta liquietta, et que viroint lo pliondzon. Vito ion dè leu preind cein qu'on lâi dit onna gaffa, onna granta pertse avoué on crotset ein fai à bet, qu'on s'ein sai po férè avanci lè barquès dè pierrès à dè sablia, et tracè à sèco dào lulu que dzevatâvè pè lo fond; mâ pè malheu, ein vollieint tâtsi dè lo racrotsti avoué la pertse, lâi pliantè lo fai dein lo dzenâo, que m'einlévine se lo pourro niyi n'a pas z'u la copetta rontiâ; mâ l'a étâ raveintâ, lo soellio lâi est revenu et on l'a eimportâ à l'hotô, iô s'est remet.

Mâ l'avâi lo dzênâo démontâ; faillu lo mâidzo po lo lâi rabistoquâ; mâ sein lo pas que put ein après martsî sein cliotsi, que cein lo mette dein 'na coléré dào diablo, kâ fréquentâvè, et ve bintout que sa gaupa battâi à frâi, kâ parait que la bougressa, qu'étâi prâo orgolliâosa, ne sè tsaillessâi pas d'avâi on campin po homme, et lo gaillâ, furieux, porta plieinte contrè cé que l'avâi est-traupîâ ein lo sauveint.

L'affèrè allâ bo et bin ein tribunal, et lè z'avocats s'ein desiront pi què peindrè. Cé dào niyi desâi: Cé coo qu'est venu lo poncenâ avoué sa granta bécliere et que l'a abimâ, n'avâi rein à férè quie; et se l'avâi laissi tranquillo, n'ariâ onco noutrè duè piautès ein bou n'état, et démandâvè que séyè condanâ à 5 millè francs d'indanità et âi frais.

— L'a-te fé per esprit dè lo bliessi, repond l'autro avocat? et quand on vâi que cauquon est ein dandzi, est-te qu'on chrétien ne dâi pas lâi portâ sèco! Na, vo ne pâodè pas condanâ, pi à onna centime, on hommo dè tieu que vâo ein sauvâ ne n'autro, et dévânt dè reindrè lo dzudzêmeint, ye démando qu'on re-tornâi à bord dào lé; que du lo bet dào mouret iô l'affèrè est arrevâ, on retsam-pâi dedein lo pleigneint, et qu'on lo laissâi s'ein teri coumeint porrâ. Se ressoo tot solet, eh bin, condanâ-no; mâ se lâi faut teindrè la pertse, à bin se sè niyè, ne no reserveint dè démandâ assebin on indanità po teimps perdu.

Ma fâi n'javâi rien à repipâ à cein. Lo tribunal décidâ qu'on farâi dinsè; mâ lo gaillâ qu'avâi dza borbottâ on iadzo pè lo fond dào lé ne sè tsaillessâi pas dè lâi returnâ tricliâi, et l'amâ mi reteri sa plieinta, pâyi lè frais, et sè conteinta dè vivrè sein tsandzi dè copetta.

Essence de rose. — On imagine difficilement l'énorme quantité de roses nécessaire pour produire une quantité appréciable d'essence. Pour obtenir une once d'essence de rose, les industriels de Nice emploient 25 mille fois ce poids en pétales de la fleur. Il faut 12 mille livres de roses pour obtenir un livre d'essence. Aucune essence n'exige une pareille quantité de fleurs. Aussi les parfums dans lesquels il entre de l'essence de rose sont-ils toujours très chers.

Chinois et médecins. — Dans le Céleste-Empire on paie son médecin tant qu'on se porte bien et, en revanche, on est soigné gratuitement par lui si on tombe malade. Le docteur a donc tout intérêt à guérir vite ses clients: ce n'est pas lui qu'on pourrait accuser de faire traîner une indisposition en longueur et de tirer à la visite.

Solution du mot en croix blanche, de samedi.

B	O	I	S	E	M	E	N	T
O	R	M	E	E	V	O	E	
I	M	A	N	N	O	E	L	
S	E	N	S	T	E	L	L	
E								E
M	E	N	T	D	A	I	M	
E	V	O	E	A	R	V	E	
N	O	E	L	I	V	A	N	
T	E	L	L	E	M	E	N	T

Ont donné des solutions justes: Madame Orange, à Genève, et M. Cosandier, père, à la Chau-de-Fonds. — La prime est échue à ce dernier.

Arithmétique amusante.

Par G. M. à Bière.

Une écrivisse, un jour de fête,
Voulant prendre un peu d'agrément,
A décidé, spontanément,
D'aller se promener seulette.

Le plan conçu par son cerveau,
Que je viens ici vous soumettre,
Était, faisant un kilomètre,
D'atteindre un tournant de ruisseau.

Pendant douze heures elle avance
Et fait ainsi gaillardement
Trois cents mètres exactement
Sous le beau ciel de Provence.

Pendant les douze heures après,
Deux cents mètres elle recule,
Toujours de même elle circule
Sans nul rapport avec l'express.

En cette plaisante aventure,
Il s'agit, lecteur, de trouver,
Combien de jours, pour arriver,
Devra mettre la créature.

Boutades.

Un acheteur rentre précipitamment dans un magasin:

— Ne vous ai-je pas donné, à l'instant, une pièce de vingt francs pour vingt sous?

Le marchand sans hésiter:

— Non, Monsieur.

— Ah! c'est que j'avais une pièce fausse que je ne retrouve plus!

Le marchand vivement:

— Attendez, je vais voir!

— Je n'ai vraiment pas de chance, disait l'autre jour Balandar à un ami. Figurez-vous que je mets la main sur un vieux garçon auquel je pense marier ma fille ainée. Pendant plus d'un mois, je l'invite à dîner tous les jours et, le sachant gourmand, j'engage une cuisinière émérite, un véritable cordon bleu; savez-vous ce qui arrive?

— ???

— Il épouse la cuisinière!

Un fidèle récidiviste passe en police correctionnelle dans une petite ville de province, et s'entend condamner à une peine qu'il s'attendait à voir beaucoup plus forte.

— Ils ne sont pas méchants à ce tribunal, dit-il au gendarme, j'y reviendrai.

Chez la somnambule:

— Vous serez dans la misère jusqu'à 30 ans et vous en souffrirez.

— Et après?

— Après vous n'en souffrirez plus, vous y serez habitué!

L. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE
Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.
Encaissement de coupons. Recouvrements.
J'offre net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 12,75. — Canton de Fribourg à fr. 26. — Communes fribourgeoises 3/100 différé à fr. 49. — Canton de Genève 3/100 à fr. 101. — Principauté de Serbie 3/100 à fr. 81. — Bari, à fr. 70. — Barletta, à fr. 42. — Milan 1861, à fr. 42. — Venise, à fr. 25.

Ch. BORNAND, Successeur de J. Guillaud,
4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOU-DHOWARD.